



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0253**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition d'une propriété située 13, chemin de Feyzin et appartenant à M. Gérard Garnier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

**Bureau du 8 septembre 2014****Décision n° B-2014-0253**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition d'une propriété située 13, chemin de Feyzin et appartenant à M. Gérard Garnier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le secteur de la Glunière, près de 22 hectares ont été acquis par les collectivités (Communauté urbaine de Lyon et Ville de Vénissieux) afin de prévoir les opérations d'aménagement.

Le projet s'inscrit dans le projet d'extension, à long terme, du centre-ville au sud, dans la continuité urbaine des îlots de la mairie et de la médiathèque.

La propriété de monsieur Gérard Garnier, située 13, chemin de Feyzin à Vénissieux, est entourée des propriétés appartenant aux collectivités et la dernière à acquérir sur le chemin de Feyzin.

Il s'agit d'un tènement immobilier constitué d'une maison d'habitation, écurie et hangar attenant et d'un bâtiment à usage d'entrepôt, le tout sur une parcelle de terrain d'une superficie de 2 818 mètres carrés, cadastré D 558.

Aux termes du compromis, monsieur Garnier accepte de céder son bien au prix de 365 000 €, -libre de toute location ou occupation- ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 24 mars 2014, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 365 000 €, d'une propriété située 13, chemin de Feyzin à Vénissieux et appartenant à monsieur Gérard Garnier, dans un but de maîtrise foncière de l'îlot de La Glunière.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1758 , le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses et 43 931,25 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 2111 et 2138 - fonction 824, pour un montant de 365 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 4 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.**